

High Tech

Pourquoi Google Maps n'apparaît plus dans les résultats de recherche Google

Le géant américain a modifié l'accès à son service de cartographie pour respecter la nouvelle législation européenne « Digital Markets Act ».

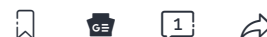
Par Sophie Hienard

Publié le 06/03/2024 à 13h18



Le service Google Maps restera accessible sur l'application Maps. © SOPA Images/SIPA / SIPA / SOPA Images/SIPA

Temps de lecture :
2 min



C'était une habitude prise par beaucoup d'utilisateurs : ouvrir **Google** sur son portable, chercher une adresse, et cliquer sur la carte pour tomber sur Google Maps. Il n'est désormais plus possible de trouver son itinéraire de cette manière. Le mastodonte américain a dû changer son fonctionnement pour s'adapter à la **législation européenne sur les marchés numériques**, devenue obligatoire ce mercredi 6 mars.

LE POINT DU SOIR

Tous les soirs à partir de 18h

Recevez l'information analysée et décryptée par la rédaction du Point.

En vous inscrivant, vous acceptez les [conditions générales d'utilisations](#) et notre [politique de confidentialité](#).

Ce nouveau règlement, connu sous le nom de Digital Markets Act, vise à mettre fin à la **domination des Gafam** (Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft), et de ByteDance (TikTok) sur le marché européen. Par ce **texte**, voté en 2022, la Commission européenne entend « garantir des marchés numériques équitables et ouverts » au sein de l'Union européenne.

À lire aussi : **P** Régulation des Gafam : dans les coulisses de la négociation à Bruxelles

Jusqu'alors, les géants du numérique bénéficiaient d'une position quasi monopolistique, accusés de mettre en avant leurs propres services au détriment des applications développées par leurs concurrents. Car si plus de 10 000 plateformes en ligne – majoritairement des petites et moyennes entreprises – opèrent sur le marché numérique, seules les plus grandes plateformes captent l'essentiel de la valeur produite, selon la Commission européenne. Ces dernières sont ainsi appelées des « gatekeepers » (ou « contrôleurs d'accès »), car elles sont en capacité d'empêcher l'entrée d'une ou de plusieurs entreprises à un marché ou un écosystème.

Les plateformes doivent désormais respecter de nombreuses obligations. Parmi elles, l'interdiction d'imposer un navigateur Web ou un moteur de recherche par défaut, l'obligation de rendre les différents services de messagerie compatibles entre eux, ou encore le téléchargement d'applications en dehors des services comme l'AppStore ou Google Play Store par exemple. Si ces géants du numérique ne sont pas en règle, ils risquent d'être sanctionnés. Et les amendes sont lourdes : elles peuvent aller jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires mondial, et en cas de récidive, jusqu'à 20 %.

Quelles conséquences pour Google ?

Dans un **communiqué de presse**, le géant américain indique avoir « opéré plus de 20 modifications de produit, dont l'apparition d'unités spécifiques et de nouvelles options de filtre, donnant accès à des comparateurs dans des domaines tels que les billets d'avion, les



S'abonner

recommandations, telles que l'unité Google Flights, qui faciliteront la mise en relation des consommateurs et des entreprises ».

Pas de panique néanmoins : les services de Google restent accessibles en dehors des résultats de recherche. Comme Google Flights, permettant de rechercher et réserver des vols en ligne, ou encore Google Maps, qui peut s'utiliser via l'application Maps.

À ne pas manquer

Comment les Gafam violent la loi et volent la presse

Gafam : l'UE trouve un accord pour éradiquer les dérives d'Internet

Gafam : l'UE parvient à un accord pour encadrer le marché numérique

Un avis, un commentaire ?

Partagez votre opinion avec les autres membres du Point.

S'abonner

Ce service est réservé aux abonnés. [S'identifier](#)

Commentaire (1)

Carafe 06-03-2024 • 13h34

Bonne nouvelle. Après le fiasco gémini, je vais pouvoir chercher des alternatives.

L'INFO EN CONTINU

13H18 - Pourquoi Google Maps n'apparaît plus dans les résultats de...

17H30 - Régulation de l'IA : « La technologie va trop vite pour les lois »

11H00 - Internet : le spectre de la menace sous-marine

01H14 - Une prime de 25 000 euros aux hackers qui trouveront une faille sur...

Toute l'actualité Tech & Net



Rejoignez les esprits libres

1€ | le 1^{er} mois
sans engagement

S'abonner

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

P. Nombre de haies en France : le grand mystère



P. Islamisme : inondons TikTok d'un discours laïque inspirant !



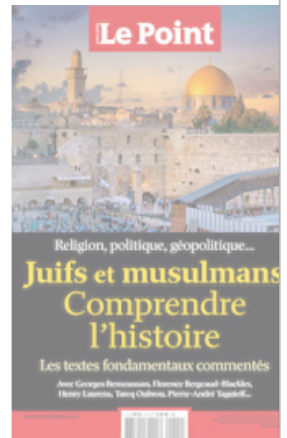
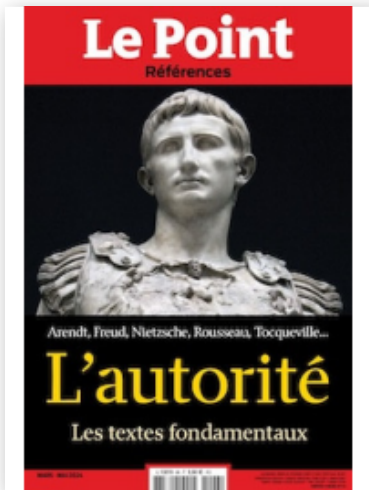
P. IVG dans la Constitution : comment l'Allemagne a raté le coche en 1989



LES PLUS LUS

- 1** Vladimir Poutine, l'impuissant nucléaire
- 2** Le mystère s'épaissit autour de Kate Middleton, après un imbroglio concernant son retour
- 3** Guide Michelin : ce célèbre restaurant français perd sa troisième étoile

NOS HORS-SÉRIES



Mardi 5 mars 2024

Voir les hors-séries



LE CLASSEMENT DES HÔPITAUX



P. EXCLUSIF. Les tableaux d'honneur 2021 des hôpitaux et cliniques

P. Palmarès des hôpitaux : un professeur de médecine dénonce la censure

Trouver le meilleur hôpital

Consultez toute l'actualité en France et dans le monde sur *Le Point*, suivez les informations en temps réel et accédez à nos analyses, débats et dossiers.

LES UNIVERS

[Le Point Montres](#)

[Le Point Vin](#)

[Le Point Auto](#)

[Le Point Pop](#)

[Le Point Afrique](#)

[Euréka](#)

LIRE LE POINT

[Abonnement](#)

[L'édition de la semaine](#)

[La boutique](#)

[L'application mobile](#)

[Les newsletters](#)

À PROPOS

[Expérience Le Point](#)

[Tutoriel Vidéo](#)

[Publicité](#)

[Le Point Stories](#)

[Nous sommes OJD](#)

[Les forums du Point](#)

LIENS UTILES

[Nous contacter](#)

[Nos journalistes](#)

[Archives](#)

[Le Point pour les déficients visuels](#)

[FAQ](#)

[Abonnements](#)

[Crédit d'impôt](#)

[Plan du site](#)

LES SERVICES

[Cours de langues](#)

[Forfait mobile](#)

[Comparateurs PER](#)

[Code promo lastminute.com](#)

[Code promo C&A](#)

[Code promo Emirates](#)

[Code promo Bleu Bonheur](#)

[Code promo SFR](#)

SUIVEZ-NOUS



[Portail de la transparence](#) - [Mentions légales](#) - [CGU](#) - [CGV](#) - [Conditions générales d'un compte client](#) - [Charte de modération](#) -

[Politique de protection des données à caractère personnel](#) - [Gérer mes cookies](#)